



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, le 2 novembre 2011

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Sécurité routière – en cas de pluie j'adapte ma conduite !

Lors des fortes précipitations ayant eu lieu hier dans l'Hérault, 6 accidents de la route auraient pu être évités sur la seule commune de Montpellier si les règles de sécurité - pourtant simples - avaient été respectées :

- **Allumer ses feux de croisement**
- **Aérer l'habitacle** pour éviter la formation de buée
- **Contrôler régulièrement** l'état des balais d'essuie-glaces (état et propreté des lames), des pneumatiques (usure, état et pression) et de l'éclairage
- **Eviter de surprendre les autres usagers.** Pour cela, il est recommandé de ne pas ralentir brusquement et de préciser suffisamment à l'avance ses intentions via le clignotant en cas de changement de direction
- **Réduire sa vitesse**
- **Augmenter les distances de sécurité** (un espacement de 3 secondes entre votre véhicule et celui qui vous précède garantit un arrêt sans risque en cas de problème)
- **Anticiper**, c'est guetter les indices utiles : plus les traces laissées par les autres véhicules sont larges, plus il y a d'eau sur la chaussée et plus il est nécessaire de réduire sa vitesse

Il est rappelé que les déplacements doivent être strictement limités lors des alertes météorologiques de niveau orange et proscrits en cas d'alerte rouge.

Si toutefois un déplacement devait être effectué, quelques précautions devront être prises :

- rester à l'écoute des bulletins d'informations météorologiques et hydrologiques
- suivre les indications de l'administration communale et des services de secours et de police
- si vous devez sortir, ne vous engagez pas sur une route inondée, même partiellement et même si la signalisation de détournement n'a pas encore été mise en place.

Le saviez-vous ?

Lorsque la visibilité est réduite à 50 m ou moins à cause du brouillard, d'une averse de grêle ou d'une forte pluie, la vitesse est limitée à 50 km/h quel que soit le réseau utilisé (autoroutes, voies express, nationales).

Contact presse : 04 67 61 61 25 (préfecture) ou 04 99 13 50 00 (DDSP)